



ASSOCIATION SPORTIVE DE FOURQUEUX

Saison 2021/2022

HATHA YOGA (*Pédagogie Eva Ruchpaul*)

ADHERENT (E)

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

E-mail : _____

Tél. Portable : _____

Tel domicile : _____ Professionnel : _____

Enseignant : Rémy JOMAT

Cours souhaité

Mardi : ☐ de 12h15 à 13h30 Mardi : ☐ de 18h30 à 19h45

Mardi : ☐ de 20h15 à 21h30 Jeudi : ☐ de 11h00 à 12h15

PIECES JOINTES

☐ Certificat médical (*obligatoire*)

Règlements à l'ordre de l'ASF : 2 formules au choix

1) Un règlement annuel :

☐ Adhésion* ASF 10 € **plus** ☐ Cours 250 € (*sur le même chèque*)

Banque Chèque N°

2) Trois règlements encaissés trimestriellement :

Banque

☐ Adhésion* ASF 10 € **plus** ☐ 1^{er} tiers de cours 90 €. Chèque N°

☐ 2^{ème} tiers de cours 80€

Chèque N°

☐ 3^{ème} tiers de cours 80€

Chèque N°

* L'adhésion à l'ASF n'est due qu'une fois par adhérent pour toutes les activités offertes par l'association.

L'ouverture d'un atelier est soumise à un nombre de participants suffisant.

PERIODICITE : Environ 30 séances d'activités (Hors vacances scolaires) réparties sur trois trimestres.

CONDITIONS SANITAIRES : Pour la sécurité de tous, les conditions sanitaires précisées par arrêtés préfectoral et/ou municipal seront systématiquement appliquées.

Le pass sanitaire sera donc obligatoire dès le premier cours, et tant que ces arrêtés le préciseront.

MODALITES DE PAIEMENTS : Le règlement de votre inscription conditionne votre participation aux cours. Toutes nos activités sont à régler en totalité à l'inscription. Cependant, vous avez la possibilité d'établir 2 chèques que nous nous engageons à remettre à l'encaissement dans l'ordre suivant :

- Début octobre
- Début janvier

Pour les règlements exceptionnels en espèces, merci de bien vouloir faire l'appoint.

PRISE EN CHARGE CAFY OU CE : *Vous devez régulariser en 1 chèque l'intégralité de vos cours à l'inscription et faire le nécessaire auprès des instances concernées pour en obtenir le remboursement à l'aide du récépissé de versement qui vous sera remis.*

REMBOURSEMENTS : En cas de force majeure (Maladie ou déménagement) nous pouvons envisager un remboursement total ou partiel. Cette démarche restant toutefois exceptionnelle, elle devra faire l'objet d'une demande écrite et ne sera possible qu'avec l'aval de l'animateur concerné.

La discipline des cours et le soin des installations sont sous la responsabilité des professeurs et intervenants.

ADHERENTS MINEURS :

- Aucun mineur ne peut être inscrit sans autorisation parentale ou du représentant légal.
- L'absence du professeur entraînant l'annulation ou le report des cours sera annoncée (sauf en cas de force majeure) par voie d'affichage apposée dans le Hall de L'Espace et sur le lieu des cours ou par courriel,
- La personne accompagnant un mineur doit s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant au cours.
- L'absence répétée, non justifiée d'un mineur fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

☐ J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions d'adhésion et des tarifs en vigueur et déclare les accepter sans réserve.

Saint Germain En Laye , le : _____

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")